

Dix-huitième Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole V relatif aux restes explosifs de guerre, annexé à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination

4 septembre 2024
Français
Original : anglais

Genève, 11 novembre 2024
Point 3 de l'ordre du jour provisoire
Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire

Document soumis par le (la) Président(e) désigné(e)*

1. Ouverture de la Conférence.
2. Élection du (de la) Président(e).
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Reconduction du Règlement intérieur.
5. Nomination du (de la) Secrétaire général(e) de la Conférence.
6. Organisation des travaux, y compris ceux de tout organe subsidiaire de la Conférence.
7. Élection d'autres membres du Bureau de la Conférence.
8. Échange de vues général.
9. Examen de l'état et du fonctionnement du Protocole.
10. Examen des questions concernant l'application nationale du Protocole, y compris la soumission ou la mise à jour de rapports nationaux annuels.
11. Préparatifs des conférences d'examen.
12. Rapports de tout organe subsidiaire.
13. Approbation des coûts estimatifs pour 2025.
14. Questions diverses.
15. Examen et adoption du document final.

* La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.

